

Demande de possibilités de financement (DPF) : Création d'un portail pour l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire

Document présenté au Secrétariat de la GI-TI,
Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, Industrie
Canada

DPF : PORTAIL POUR L'INITIATIVE SUR LE SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE

1. SOMMAIRE

L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) est une opération conjointe entreprise par le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle de mettre en valeur le secteur bénévole et communautaire, qui, au même titre que les secteurs public et privé, forme l'un des piliers de la société canadienne. L'ISBC comportait six tables conjointes, dont la Table conjointe sur la gestion de l'information et les technologies de l'information (GI-TI). [L'annexe 1 fournit de plus amples renseignements sur l'ISBC et la Table conjointe GI-TI.]

En 2002, la Table conjointe GI-TI a achevé la détermination des façons de renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire par l'application de la gestion de l'information et de la technologie de l'information. Dans son rapport, elle citait, entre autres, les besoins suivants :

Établir un portail pour renforcer la capacité des organismes bénévoles et communautaires de communiquer et de faire du réseautage. [Recommandation n° 3]

La présente demande de possibilités de financement (DPF) porte sur la recommandation n° 3. Par cette DPF, le Secrétariat de la GI-TI de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire souhaite obtenir les services d'un organisme (équipe de mise en oeuvre) disposé à donner suite à cette recommandation. L'équipe de mise en oeuvre doit être un organisme appartenant au secteur bénévole et communautaire canadien qui bénéficie d'une grande crédibilité dans le secteur et qui a la capacité technique et la volonté de fournir des services à l'échelle nationale. Cette équipe est censée jouer un rôle de premier plan dans le secteur bénévole et communautaire et fournir des services au secteur à l'échelle nationale.

Il est important que les équipes de mise en oeuvre répondent aux critères

d'admissibilité de cette DPF.

La proposition retenue donnera lieu à une consultation et à des négociations entre Industrie Canada et la partie choisie avant la conclusion d'une entente de contribution.

2. DÉFINITION DU PROJET

Établir un portail pour renforcer la capacité des organismes bénévoles et communautaires de communiquer et de faire du réseautage.

Le portail du secteur bénévole et communautaire constituera le centre des activités et services actuels et futurs d'envergure nationale à l'intention du secteur. Il est destiné à offrir des contenus valables et l'accès à des services utiles à l'ensemble du secteur. Il devrait favoriser l'établissement d'un esprit communautaire chez les divers organismes caractérisant le secteur.

Le contenu et les services de base que le portail doit offrir sont les suivants :

CRÉATION D'UN ESPRIT COMMUNAUTAIRE

Il est essentiel que le portail assure la prestation de services de soutien des communications au secteur bénévole et communautaire. Les plus importants de ces services sont les suivants :

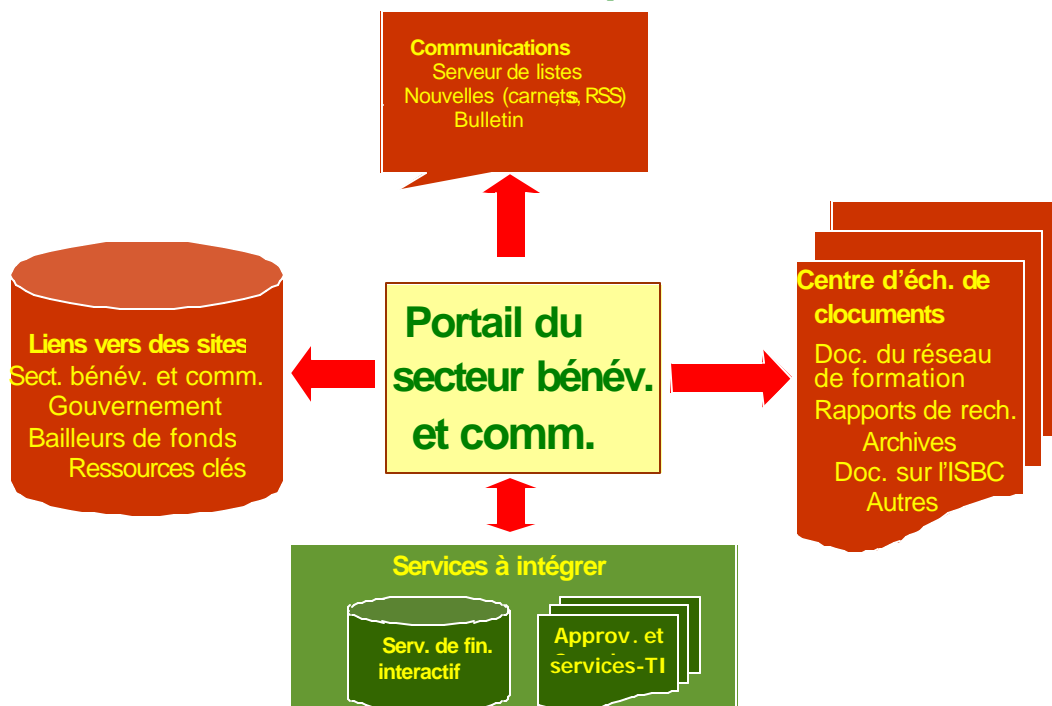
1. Soutien de la création de **listes d'adresses électroniques** (p. ex., serveur de listes) pour faciliter l'échange de renseignements dans le secteur bénévole et communautaire et entre divers groupes de travail ou groupes d'intérêts sectoriels. JISCmail (<http://jiscmail.ac.uk/>) illustre le type de liste d'adresses prévu (quoiqu'il ne soit pas aussi complet que celui prévu).
2. Service de **renseignements à jour** qui documente les activités et met en évidence les ressources d'intérêt général pour la communauté. Étant donné les tendances actuelles, on s'attend à ce que des « carnets Web » et un contenu de syndication RSS soient utilisés, et on encouragera cette utilisation. Comme priorités secondaires, il se pourrait qu'on offre d'autres modes de communication, notamment des bulletins, des bavardoirs et des messageries.

FONCTIONS DE BIBLIOTHÈQUE

Le portail devra aussi servir à gérer les ressources et les documents électroniques appartenant à la communauté. Un grand nombre de ces ressources pourraient être des hyperliens.

3. Gestion et maintien d'une **base de données sur les liens** avec des organismes bénévoles et communautaires appropriés, des sites gouvernementaux et d'autres ressources pertinentes. On s'attend à ce que les hyperliens et les documents soient gérés au moyen d'une base de données, en fonction de normes à jour telles que Dublin Core, et qu'ils soient classifiés d'une manière appropriée. Il serait souhaitable qu'on puisse avoir accès à cette base de données au moyen du Harvesting Protocol de l'Open Archives Initiative (OAI). Les liens doivent être annotés.
4. **Centre d'échange de documents** et d'ouvrages de référence sur des sujets d'intérêt général pour le secteur bénévole et communautaire, y compris :
 - ?? documents d'information de base sur l'ISBC et documents ayant trait au secteur;
 - ?? documents et ressources ayant trait à d'autres volets de l'ISBC;
 - ?? documents de formation et de soutien;
 - ?? cours en ligne;
 - ?? archives sur des activités antérieures du secteur bénévole et communautaire (p. ex. VolNet) et autres ressources importantes.

Portail de base du secteur bénévole et communautaire Modèle conceptuel



Les organismes intéressés doivent présenter un cadre détaillé exposant la façon dont ils comptent mettre sur pied les services indiqués ci-dessus. Ils doivent aussi illustrer la manière dont l'architecture qu'ils proposent pourra permettre d'offrir les nouveaux services et applications requis (p. ex., par la planification de la capacité, l'utilisation de normes ouvertes pour la description et l'échange de données, les logiciels libres). Il est **FORTEMENT** recommandé d'utiliser des logiciels libres pour l'élaboration des services du portail lorsque c'est possible. On s'attend à ce que le recours à une plate-forme de logiciels libres constitue un mode d'élaboration privilégié dans l'avenir. Les organismes intéressés sont invités à indiquer les autres services et contenus pouvant être utiles à l'ensemble du secteur bénévole et communautaire.

D'autres applications seront intégrées au portail à une date ultérieure. Ces applications pourraient comprendre un **service de financement interactif** et un service appelé **Approvisionnement et services concernant la technologie de l'information (ASTI)** (signalés sous «services à intégrer» dans le diagramme ci-dessus). Ces services feront l'objet de DPF distinctes.

PRINCIPES DEVANT ORIENTER L'ÉLABORATION

L'ISBC s'attend à ce que les organismes travaillent ensemble au bénéfice de l'ensemble du secteur. Les principes devant orienter ce travail sont décrits ci-dessous.

Transparence et responsabilité

Les organismes qui effectuent du travail dans le cadre de l'ISBC sont **responsables devant le secteur bénévole et communautaire** (i.e. réseautage, coopération, résolution de conflit), et le travail réalisé doit profiter à l'ensemble du secteur. Ils doivent être disposés à offrir des services visant le soutien et l'amélioration de l'ensemble du secteur. L'un des objectifs de l'ISBC est de favoriser le réseautage entre les organismes bénévoles et communautaires et de constituer des réseaux d'échange de pratiques. On s'attend à ce que l'équipe de mise en oeuvre se serve de partenariats et de services d'approche pour mener cette activité de base. Il est fortement recommandé de constituer un conseil d'administration dont les membres viennent du secteur bénévole et communautaire pour assurer l'orientation du travail de l'équipe de mise en oeuvre ou de recourir à d'autres mesures semblables favorisant la participation du secteur.

On s'attend à ce que l'équipe de mise en oeuvre travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat de la GI-TI, le Group consultatif sur la GI-TI et d'autres intervenants du secteur bénévole et communautaire, lorsque c'est indiqué. En ce qui concerne les questions de fond liées à l'accès, à la viabilité, à la gouvernance et aux dossiers juridiques, il faut demander l'avis du Groupe consultatif.

Viabilité

Les services sont censés être accessibles et abordables pour tous les membres du secteur. On demande à l'équipe de mise en oeuvre de fournir un plan de viabilité portant sur les services à valeur ajoutée établis pour compenser la prestation des services gratuits ou peu coûteux lorsque le projet et, par voie de conséquence, le financement du gouvernement fédéral auront pris fin.

Langues de service et accessibilité

Les services doivent refléter la diversité régionale et linguistique et la variété de la clientèle du secteur bénévole et communautaire. Toutes les applications doivent donner **accès** à des services et à du contenu **dans les deux langues officielles**. Il s'agit notamment des interfaces Web, des outils de navigation et du contenu à valeur ajoutée créés expressément pour le portail. Le contenu des liens et des documents n'a pas à être traduit, sauf s'il a été créé dans le cadre de l'ISBC. Les points d'accès intellectuel (p. ex., les sujets) doivent être fournis dans les deux langues officielles. Les services doivent tous respecter les exigences courantes en matière d'accessibilité des sites Web.

Plan technologique

Les organismes ou consortiums devront présenter une **architecture technologique** et un budget réfléchis. Les organismes intéressés doivent avoir la **capacité** ou les compétences de base qu'il faut pour élaborer les services et les applications du portail. **L'intégration et l'interopérabilité** constituent les principes clés de l'élaboration des éléments du travail de l'ISBC. La description des données, la conception et l'interopérabilité sont censées s'appuyer sur **des normes et des pratiques exemplaires** reconnues mondialement. **La conception et la constance de la marque** revêtent une importance primordiale. L'utilisation de **logiciels libres** est vivement encouragée. **La conception de nouveaux logiciels est à éviter dans toute la mesure du possible. Si elle est nécessaire, elle devrait être fondée sur des travaux existants.**

3. RÉSULTATS VISÉS

Pour remplir la mission de ce projet, il faut atteindre les résultats énoncés ci-dessous. La Table conjointe GI-TI a fourni un plan préliminaire du projet afin de préciser certains des résultats que doivent produire les organismes intéressés. On encourage fortement ceux-ci à réviser ou à détailler ce plan et à y ajouter des commentaires et des idées qui pourraient faciliter la réalisation de la mission sous-jacente à cette DPF.

1. Plan et calendrier du projet.

2. **Rapport d'étape mensuel incluant un rapport financier.**
3. **Processus de consultation des intervenants au sujet des décisions relatives a u nom de domaine, à la marque, à l'identité et à la conception, qu'examineront le Secrétariat de la GI-TI et le Groupe consultatif sur la GI-TI.**
4. **Site-pilote, qui sera déterminé par le Secrétariat de la GI-TI, le Groupe consultatif sur la GI-TI et des organismes bénévoles et communautaires choisis.**
5. **Gestion et administration du portail d'une manière transparente pour le secteur bénévole et communautaire (c'est-à-dire en documentant les politiques et les procédures et en les rendant accessibles aux organismes du secteur).**
6. **Promotion du portail auprès du secteur bénévole et communautaire.**
7. **À la mise en place du site, des statistiques sur le site Web fondées sur une analyse en temps réel (exemple : HitBox) seront requises. Les statistiques Web provenant de fichiers de consignation ne seront pas acceptées.**

4. CRITÈRES D'ÉVALUATION

Cette DPF vise à identifier des organismes disposés à mettre sur pied un portail national pour le secteur bénévole et communautaire, conformément aux précisions énoncées dans le présent document. Le Groupe consultatif sur la GI-TI évaluera chacune des réponses reçues en fonction de l'information fournie ci-dessous et en tenant compte de la qualité de ces réponses. La DPF dotera Industrie Canada d'une liste d'organismes souhaitant agir à titre d'équipe de mise en oeuvre, selon la définition énoncée plus haut. Le Groupe consultatif sur la GI-TI évaluera les propositions et présentera une recommandation à Industrie Canada. La décision finale sera faite par Industrie Canada.

Industrie Canada conclura une entente de contribution avec l'organisme choisi. Cette entente précisera les résultats visés, les échéances et le calendrier de paiement du travail à exécuter.

Tout organisme intéressé, qu'il s'agisse d'un organisme ou d'un consortium :

1. Doit être un organisme canadien sans but lucratif. Dans le cas d'un consortium, l'organisme responsable doit être un organisme canadien sans but lucratif. Les organisations commerciales qui souhaitent participer au projet peuvent le faire dans le cadre d'un consortium avec le secteur bénévole et communautaire.
2. Doit pouvoir montrer qu'il bénéficie de crédibilité et qu'il joue un rôle de chef de file dans le secteur bénévole et communautaire du Canada.
3. Doit avoir la volonté ou la capacité de travailler en collaboration avec d'autres organismes bénévoles et communautaires et avec les responsables de projets de l'ISBC. Les organismes que ce travail intéresse doivent montrer de quelle façon ils rendront des comptes au secteur.
4. Doit montrer qu'il représente la diversité régionale et linguistique ainsi que les divers clients.
5. Doit produire un budget général indiquant les coûts estimatifs de l'exécution du projet.
6. L'organisme responsable doit prouver qu'il est solvable. Il doit démontrer qu'il peut recevoir et gérer des fonds publics ainsi qu'en rendre compte. Il doit aussi montrer qu'il a la capacité de mener le projet à terme. Veuillez annexer les documents financiers appropriés.
7. Doit proposer une stratégie faisant en sorte que les services seront autofinancés ou qu'il sera possible de les prendre en charge une fois que le financement du gouvernement fédéral aura pris fin.
8. Doit avoir de l'expérience dans la gestion de vastes projets et avoir la capacité manifeste de créer des services ou des produits électroniques. Un plan d'architecture technologique doit être produit.

Les organismes intéressés sont fortement invités à faire part des idées qui pourraient faciliter l'atteinte des objectifs de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire ainsi qu'à montrer qu'ils se sont engagés à favoriser le

développement d'un esprit communautaire dans le secteur. On s'attend à ce que les candidats retenus jouent un rôle de premier plan dans l'orientation du secteur et le fassent d'une manière adaptée au secteur.

L'intégration et la cohérence sont des éléments essentiels au projet. Tous les projets de l'ISBC (actuels et futurs) doivent être perçus comme faisant partie d'une même initiative nationale dont les éléments sont regroupés sous une marque commune et relèvent d'une autorité unique. Les organismes intéressés sont fortement invités à former un consortium et à rechercher des partenaires pouvant assurer la prestation des services du portail.

L'équipe de mise en oeuvre du portail veillera à ce que les contenus et les services prévus soient offerts au secteur. Les organismes concernés devront travailler en collaboration pour assurer l'intégration et la gestion efficace des applications futures et la cohérence des messages transmis au secteur et provenant du secteur.

Les propositions qui ne contiendront pas tous les renseignements requis ou qui seront reçues après la date limite seront rejetées.

Il est essentiel de fournir tous les renseignements requis. Les champs doivent tous être remplis, à défaut de quoi la proposition ne sera pas évaluée.

Les propositions doivent inclure :

1. Les renseignements descriptifs sur l'organisme indiqués à la section A ci-dessous.
2. Un document portant sur les critères d'évaluation énumérés dans la section B ci-dessous.
3. Le budget du projet, conformément au modèle fourni à la section C ci-dessous.

A. RENSEIGNEMENTS DESCRIPTIFS

Les renseignements ci-dessous sont tous requis et doivent être présentés dans l'ordre indiqué.

1. Nom officiel de l'organisme
2. Adresses (adresse de voirie et/ou adresse postale)
3. Personnes-ressources
4. Numéros de téléphone
5. Numéros de télécopieur
6. Adresses électroniques
7. URL
8. Description de la mission de l'organisme (Au besoin, annexez des brochures ou dépliants ou des documents pertinents.)
9. Numéro de société (requis) et numéro d'organisme de bienfaisance (si disponible) (Il faut fournir la preuve qu'il s'agit d'une personne morale en activité depuis au moins deux ans. Une copie de la charte doit être annexée à la proposition.)
10. Nombre d'années d'activité
11. Données financières (L'organisme doit prouver qu'il est solvable. Il doit démontrer qu'il peut recevoir et gérer des fonds publics ainsi qu'en rendre compte. Il doit aussi montrer qu'il a la capacité de mener le projet à terme. Veuillez annexer les documents financiers appropriés.)

B. EXIGENCES COTÉES

Tous les renseignements demandés ci-dessous sont requis et doivent être présentés dans l'ordre indiqué dans la proposition. Le Groupe consultatif évaluera les propositions en fonction des éléments suivants :

1. Décrivez les compétences et l'expérience de votre organisme dans la prestation de services Internet.
2. Décrivez des projets comparables que votre organisme a gérés ou administrés.
3. Décrivez la stratégie proposée (plan d'activités) pour mettre en oeuvre et exécuter le projet. Présentez le calendrier d'exécution et les jalons.
4. Décrivez de façon détaillée l'architecture technique des services du portail qui seront fournis.
5. Fournissez une brève description des partenariats établis avec d'autres organismes ou entreprises (le cas échéant), y compris de leur contribution à l'exécution de ce projet.
6. Démontrez que votre organisme a la capacité d'offrir les services dans les

deux langues officielles.

7. Fournissez une estimation des coûts associés à l'exécution de ce projet en vous servant du modèle de budget fourni.

C. MODÈLE DE BUDGET DU PROJET

	Coût total estimatif	Contribution de l'équipe de mise en oeuvre		Contribution du Programme de GI-TI
		\$	En nature	
Salaires et avantages - Gestion du projet (y compris des contrats) - Soutien				
Administration				
Déplacements (précisez), conformément aux directives du Conseil du Trésor				
Communications, traduction et marketing				
Infrastructure (matériel, logiciels, connectivité de réseau; précisez)				
Autres (précisez)				
Coût total du projet				

5. PROCÉDURE DE PAIEMENT

Industrie Canada pourrait financer la totalité du projet. Tous les versements consentis à l'organisme s'effectueront dans le cadre d'une entente de contribution. Les sommes seront versées après présentation par le bénéficiaire de demandes documentées de remboursement de frais admissibles raisonnables. Ces demandes de remboursement devront porter sur des périodes d'au moins un mois.

Les demandes de remboursement devront indiquer tous les coûts auxquels elles se rapportent et être accompagnées d'un bref rapport sur le travail effectué justifiant ces coûts ainsi que de pièces justificatives acceptables pour le Ministre. Elles devront être certifiées par un représentant du bénéficiaire ou par toute autre personne que le Ministre juge acceptable.

Le Ministre pourra effectuer des paiements anticipés au titre des contributions si ces paiements sont essentiels à la réussite du projet. Les paiements anticipés seront effectués conformément aux directives du Conseil du Trésor.

6. ADMINISTRATION

Industrie Canada est le ministère responsable du Programme de GI-TI de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Il administrera l'entente de contribution conclue avec l'équipe de mise en oeuvre. Cette entente devra respecter les lois et règlements fédéraux, notamment la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Au besoin, l'équipe de mise en oeuvre pourra donner du travail en sous-traitance. Industrie Canada ne conclura d'entente de contribution qu'avec l'équipe de mise en oeuvre. Il tiendra cet organisme responsable de toute activité qu'il aura confiée à des tiers.

7. PROTECTION DE L'INFORMATION

Les renseignements personnels qui seront fournis dans la proposition d'un candidat en vue de la conclusion d'une entente de contribution seront protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cependant, le nombre d'employés, les objectifs, les activités et les données financières de tout organisme

retenu ne constitueront pas des renseignements protégés aux termes de cette loi. Ces renseignements pourraient être fournis à toute personne qui en ferait la demande en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

8. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'équipe de mise en oeuvre conservera la propriété intellectuelle des produits issus du projet. Elle obtiendra toute autorisation nécessaire à l'exécution du projet auprès des tierces parties possédant les droits de propriété intellectuelle des produits envisagés par le projet.

L'équipe de mise en oeuvre accordera un permis permanent, non exclusif, irrevocable et libre de redevance à Industrie Canada pour qu'il puisse utiliser le portail et y avoir accès, mais seulement à des fins d'évaluation et de vérification. Il sera nécessaire d'obtenir l'autorisation d'Industrie Canada pour vendre le portail à d'autres parties.

9. DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Les propositions transmises par courrier électronique doivent être reçues au plus tard le 29-08 2003 à minuit.

Les propositions expédiées par la poste ou par messagerie doivent avoir été oblitérées au plus tard le 29-08 2003.

10. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

Les copies papier des propositions (accompagnées des annexes requises (états financiers, copie des documents d'enregistrement ou de constitution en personne morale et autres documents pertinents)) doivent être envoyées à :

Personne-ressource : Bernard Chabot, gestionnaire
Industrie Canada, Secrétariat de la GI-TI
365, avenue Laurier Ouest, 2^e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0C8

Les sections A, B et C des propositions doivent être expédiées par courrier électronique. Les annexes (c'est-à-dire les copies des documents d'enregistrement ou de constitution en personne morale) doivent être envoyées à l'adresse postale ci-dessus. Les versions électroniques des propositions doivent être transmises en format Microsoft Word ou WordPerfect à l'adresse IMIT@ic.gc.ca.

Pour toute question, veuillez composer le (613) 990-7233.

ANNEXE 1 : RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) est une opération conjointe du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement du Canada. Il s'agit d'une occasion exceptionnelle de mettre en valeur le secteur bénévole et communautaire, qui, au même titre que les secteurs public et privé, forme l'un des piliers de la société canadienne.

Les objectifs à long terme de l'ISBC sont de renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire de relever les défis de l'avenir, ainsi que d'améliorer les relations entre le secteur et le gouvernement fédéral et la capacité de ces derniers de servir les Canadiens.

En juin 2002, la Table conjointe GI-TI a achevé la détermination des façons de renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire par l'application de la gestion de l'information et de la technologie de l'information. Elle a présenté au ministre de l'Industrie et au Comité de coordination conjoint de l'ISBC un rapport énonçant des recommandations sur le programme. Le Secrétariat de la GI-TI, à Industrie Canada, est chargé de la gestion de ce programme, sa mise en oeuvre étant assurée conjointement avec le secteur bénévole et communautaire.

La stratégie de la Table conjointe GI-TI porte sur cinq grandes recommandations :

- 1. Campagne ciblant les bailleurs de fonds :** Campagne destinée à inciter les bailleurs de fonds à modifier leurs politiques et leurs procédures de façon à permettre des investissements en GI-TI.
- 2. Accès à la planification en matière de TI, à du matériel et à des logiciels, à de la formation et à du soutien technique :** Moyen pour les organismes bénévoles et communautaires d'avoir accès en permanence à des services de planification en matière de TI et à des conseils spécialisés, à du matériel et des logiciels à jour, à de la formation et à du soutien technique.
- 3. Site Web/portail du secteur bénévole et communautaire :** Ressource en ligne pour l'échange de renseignements et de pratiques exemplaires, reliant les organismes bénévoles et communautaires et les bailleurs de fonds.

4. **Service de financement interactif** : Service de financement interactif fondé sur le Web destiné aux bailleurs de fonds et aux organismes à la recherche de crédits.

5. **Campagne de sensibilisation à la technologie** : Campagne visant à accroître le degré de sensibilisation aux avantages de l'adoption et de l'utilisation efficace des technologies.

La présente demande de possibilités de financement porte sur la recommandations n° 3.

Pour donner suite à cette recommandation, Industrie Canada est à la recherche d'une équipe qui sera chargée de mettre en place un portail Web afin d'offrir de l'information et des services aux organismes bénévoles et communautaires.

La stratégie de la Table conjointe vise à aider les organismes bénévoles et communautaires à utiliser la technologie afin de trouver des façons plus efficaces de mener les activités essentielles à la réalisation de leur mission. Elle est aussi destinée à aider l'ensemble du secteur à mieux jouer son rôle de pilier de la société canadienne, avec les secteurs public et privé. Vous trouverez des renseignements sur la GI-TI dans le secteur bénévole et communautaire dans le rapport *Renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire au moyen de la technologie*. Il est également possible d'obtenir de l'information sur les projets de coordination des activités concernant la GI-TI dans le secteur bénévole et communautaire qui sont associés à l'ISBC à l'adresse suivante :

<http://www.vsi-isbc.ca/>